

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 5 MAI 2008 À 20 H 00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE, 30 CHEMIN LYNCROFT À HAMPSTEAD

SONT PRÉSENTS : Monsieur le maire William Steinberg, Madame la conseillère Bonnie Feigenbaum et Messieurs les conseillers Clifford Borden, Leon Elfassy, Michael Goldwax, Abraham Gonshor et David Sternthal, formant quorum sous la présidence du maire Monsieur William Steinberg.

SONT AUSSI PRÉSENTS : Me André Drouin, directeur général adjoint et Me Chantal Bergeron, greffière, qui prend note des délibérations.

1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Daniel Miller

- Questionne la validité du règlement concernant les chiens par rapport à l'article 6 du Règlement 469 qui interdit les animaux dans les parcs.

Mme Gross

- Demande le montant exact des coûts d'aménagement du parc d'exercice pour les chiens.

M. Fischel

- Demande la façon de calculer le coefficient d'occupation du sol.

Mme Genziuk

- Demande la raison pour laquelle le Conseil veut adopter le Règlement 766 alors qu'on pourrait procéder par un amendement au Règlement de zonage.

2008-087

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Feigenbaum, appuyé par le conseiller Gonshor et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour avec l'addition des points suivants :

- 4.1 Désignation d'un directeur général adjoint en cas de remplacement du directeur général.
- 9.1 Prolongation du contrat d'embauche de Pierre Filion à titre de « Contremaître – voirie, égouts et aqueduc ».
- 9.2 Approbation de l'embauche d'employés auxiliaires pour le Service des travaux publics et le Service de la sécurité publique.

Adoptée

2008-088

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Sur proposition présentée par le conseiller Sternthal, appuyé par le conseiller Gonshor, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil du 7 avril 2008 et de la séance spéciale du 22 avril 2008 soient adoptés dans la forme soumise.

Adoptée

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2008-089

DÉSIGNATION D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT EN CAS DE REMPLACEMENT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Il est proposé par le conseiller Gonshor, appuyé par la conseillère Feigenbaum et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE le conseil municipal désigne le directeur des ressources humaines, la greffière ou le directeur de la sécurité publique de la Ville pour exercer les fonctions de directeur général adjoint lors du remplacement du directeur général en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir de celui-ci ou en cas de vacance de son poste; et
- QUE lors de ce remplacement, la personne temporairement nommée à cette fonction supérieure est rémunérée conformément à la Fonction Supérieure de la Politique de rémunération des cadres de la Ville de Hampstead.

Adoptée

2008-090

ADOPTION – RÈGLEMENT N° 705-2 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT N° 705 CONCERNANT LA COLLECTE, L'ENLÈVEMENT ET L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du Règlement n° 705-2 a été donné lors de la séance spéciale du 22 avril 2008 et que les membres du conseil ont reçu une copie dudit règlement dans les délais et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Gonshor, appuyé par la conseillère Feigenbaum et **RÉSOLU** :

- D'adopter le Règlement n° 705-2 intitulé : « Règlement modifiant de nouveau le règlement n° 705 concernant la collecte, l'enlèvement et l'élimination des déchets ».

Monsieur le maire Steinberg appelle le vote.

Ont voté en faveur:

Bonnie Feigenbaum
Leon Elfassy
Abraham Gonshor
David Sternthal

En faveur: 4

A voté contre:

Clifford Borden
Michael Goldwax

Contre: 2

Adoptée sur division

2008-091

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 766 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Feigenbaum qu'il y aura adoption du règlement n° 766 intitulé, « Règlement sur les projets particuliers de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble », lors d'une prochaine séance du Conseil.

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement n° 766 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

2008-092

ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT N° 766 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu copie du projet de Règlement n° 766 et déclarent l'avoir lu ;

Il est proposé par le conseiller Elfassy, appuyé par le conseiller Borden et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- D'adopter le Projet de Règlement n° 766 intitulé : « Règlement sur les projets particuliers de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble ».

Adoptée

2008-093

AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS – PROJET DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 42, CHEMIN THURLOW

Il est proposé par le conseiller Elfassy, appuyé par la conseillère Feigenbaum et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale reçu le 9 avril 2008 montrant **des plans et élévations pour un agrandissement de deux étages à l'arrière de la résidence unifamiliale isolée** située au **42, chemin Thurlow**, et préparé par **Geiger & Huot, architectes**, pour la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 14 avril 2008, soit **approuvé** conformément aux dispositions du chapitre 12 du Règlement de zonage n° 727 et à la recommandation du CCU.

Adoptée

2008-094

AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS – PROJET DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 71 CHEMIN, MERTON

Il est proposé par le conseiller Elfassy, appuyé par le conseiller Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale reçu le 10 avril 2008 montrant **des plans et élévations pour la démolition de la résidence actuelle et la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale isolée** au **71, chemin Merton**, et préparé par **Karl Fischer architecte**, pour la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 14 avril 2008, soit **approuvé** conformément aux dispositions du chapitre 12 du Règlement de zonage n° 727 et à la recommandation du CCU.

Adoptée

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2008-095

AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS – PROJET DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 23 CHEMIN APPLEWOOD

Il est proposé par le conseiller Elfassy, appuyé par le conseiller Goldwax et
RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale reçu le 14 avril 2008 montrant **des plans et élévations pour un agrandissement de deux étages à l'arrière de la résidence unifamiliale isolée** située au **23 chemin Applewood**, et préparé par **Wendy Spatzner, architecte**, pour la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 14 avril 2008, soit **approuvé** conformément aux dispositions du chapitre 12 du Règlement de zonage N° 727 et à la recommandation du CCU.

Adoptée

2008-096

AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS – PROJET DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 71 CHEMIN FINCHLEY

Il est proposé par le conseiller Elfassy, appuyé par le conseiller Goldwax et
RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale reçu le 7 avril 2008 montrant **des plans et élévations pour la démolition de la résidence actuelle et la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale isolée** au **71 chemin Finchley**, et préparé par **Rubin & Goldenberg, architectes**, pour la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 14 avril 2008, soit **rejeté** conformément aux dispositions du chapitre 12 du Règlement de zonage N° 727 et à la recommandation du CCU.

Adoptée

2008-097

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – IMMEUBLE DU 199, CHEMIN HARLAND

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande de dérogation mineure pour le lot 2089191 situé au 199, chemin Harland, afin de permettre que la terrasse surélevée arrière existante surplombe de 10'-6" dans la ligne de construction arrière du bâtiment au lieu de la distance maximale permise de 7'-0", le tout conformément à l'article 6.6(5) du Règlement de zonage n° 727;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme, à sa séance du 14 avril 2008, a recommandé d'approuver la demande de dérogation mineure ci-dessus;

Il est proposé par le conseiller Elfassy, appuyé par le conseiller Gonshor et
RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le conseil municipal **approuve** la demande de dérogation mineure décrite ci-dessus pour l'immeuble situé au 199, chemin Harland sur le lot 2089191.

Adoptée

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Intervention des personnes intéressées concernant la demande de dérogation mineure au 18, chemin Holly :

Mme Genziuk

- *Demande depuis combine de temps la terrasse arrière existe.*

Mme Cohen

- *Fait valoir que la terrasse ne cause aucun préjudice à leurs voisins.*

2008-098

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – IMMEUBLE DU 18, CHEMIN HOLLY

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande de dérogation mineure pour le lot 2089518 situé au 18, chemin Holly, afin de permettre que la terrasse surélevée arrière existante surplombe de 10'-0" dans la ligne de construction arrière du bâtiment au lieu de la distance maximale permise de 7'-0", le tout conformément à l'article 6.6(5) du Règlement de zonage n° 727;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme, à sa séance du 11 février 2008, a recommandé de rejeter la demande de dérogation mineure ci-dessus;

Il est proposé par le conseiller Elfassy, appuyé par le conseiller Gonshor et RÉSOLU :

- QUE le conseil municipal **approuve** la demande de dérogation mineure décrite ci-dessus pour l'immeuble situé au 18, chemin Holly sur le lot 2089518.

Monsieur le maire Steinberg appelle le vote.

Ont voté en faveur:

Conseillère Feigenbaum
Conseiller Elfassy
Conseiller Goldwax
Conseiller Gonshor
Conseiller Sternthal

En faveur: 5

A voté contre:

Conseiller Borden

Contre: 1

Adoptée sur division

2008-099

DÉPÔT DE LA DÉCISION DU COMITÉ DE DÉMOLITION CONCERNANT 103 CHEMIN STRATFORD

Conformément à l'article 7.6 du Règlement n° 759 concernant la démolition des immeubles, le conseil municipal reçoit dépôt de la décision rendue par le comité de démolition à sa séance du 14 avril 2008 par laquelle il approuve la démolition de la résidence unifamiliale isolée située au 103, chemin Stratford.

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2008-100

APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS D'AVRIL 2008

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés pour le mois d'avril 2008 a été soumise au Conseil.

Après délibérations, il est proposé par le conseiller Elfassy, appuyé par le conseiller Borden et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE la liste des déboursés pour la période du 1^{er} avril au 30 avril 2008, au montant de 1 647 035,88 \$, est par la présente approuvée.

Adoptée

2008-101

DÉPÔT DU PREMIER ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DÉPENSES DE L'ANNÉE 2008

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier de la Ville a déposé l'état comparatif des revenus et dépenses de l'exercice financier 2008 réalisés jusqu'au 31 mars et ceux de l'exercice financier 2007 réalisés au cours de la période correspondante.

2008-102

CONTRAT POUR LE TRAÇAGE DE MARQUES SUR LA CHAUSSÉE – ANNÉE 2008

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres par invitation écrite pour le traçage de marques sur la chaussée – année 2008;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été ouvertes le 15 avril 2008;

Il est proposé par le conseiller Goldwax, appuyé par la conseillère Feigenbaum et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE les soumissions ouvertes le 15 avril 2008 pour le contrat de traçage de marques sur la chaussée – année 2008, soient rejetées.

Adoptée

2008-103

OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ÉLABORATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PIIA

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres par invitation écrite pour la fourniture de services professionnels pour l'élaboration d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT QU'après l'évaluation faite par le comité de sélection des offres de services reçues, celle de Groupe Gauthier Biancamano Bolduc a obtenu le plus haut pointage final et est conforme au cahier des charges;

Il est proposé par le conseiller Elfassy, appuyé par la conseillère Feigenbaum et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE le contrat pour la fourniture de services professionnels pour l'élaboration d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale soit octroyé à la firme ci-après et pour les coûts suivants :

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

GROUPE GAUTHIER, BIANCAMANO, BOLDUC

Fourniture de services professionnels pour l'élaboration d'un plan d'implantation architecturale (tel que spécifications) 34 800,00 \$

T.P.S. 5% 1 740,00

T.V.Q. 7.5% 2 740,50

Grand total taxes incluses 39 280,50 \$

- QUE le certificat du trésorier n° 08-018, daté du 24 avril 2008, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

SUSPENSION

À 21h20, il est proposé par Monsieur le maire William Steinberg et résolu à l'unanimité de suspendre la présente séance.

À 21h40, il est proposé par Monsieur le maire William Steinberg Feigenbaum et résolu à l'unanimité de reprendre les délibérations de la présente séance.

2008-104

OCTROI DU CONTRAT POUR L'AMÉLIORATION DE L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER SUR LE CHEMIN FLEET

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres publiques pour l'amélioration de l'aménagement paysager sur le chemin Fleet;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 29 avril 2008, celle de Les Entreprises Vannicola (1997) Inc. est la plus basse conforme au cahier des charges;

Il est proposé par la conseiller Feigenbaum, appuyé par le conseiller Gonshor et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE, tel que recommandé par M. Rick Moore FCSLA, le contrat pour l'amélioration de l'aménagement paysager sur le chemin Fleet; soit octroyé à l'entrepreneur ci-après et pour les coûts suivants :

LES ENTREPRISES VANNICOLA (1997) INC

Amélioration de l'aménagement paysager, sur la rue Fleet (tel que spécifications) 110 089,00 \$

T.P.S. 5% 5 504,45 \$

T.V.Q. 7.5% 8 669,51 \$

Grand total taxes incluses 124 262,96 \$

- QUE le certificat du trésorier n° 08-019, daté du 30 avril 2008, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2008-105

PROLONGATION DU CONTRAT D'EMBAUCHE DE PIERRE FILION À TITRE DE « CONTREMAÎTRE – VOIRIE, ÉGOUTS ET AQUEDUC »

Il est proposé par la conseillère Feigenbaum, appuyé par le conseiller Gonshor et RÉSOLU :

- DE prolonger l'embauche temporaire de Monsieur Pierre Filion à titre de « Contremaître – voirie, égouts et aqueduc » pour la période débutant le 1^{er} mai 2008 et se terminant le 30 avril 2009.

Monsieur le maire Steinberg appelle le vote.

Ont voté en faveur:

Conseillère Feigenbaum
Conseiller Borden
Conseiller Elfassy
Conseiller Gonshor
Conseiller Sternthal

En faveur: 5

A voté contre:

Conseiller Goldwax

Contre: 1

Adoptée sur division

2008-106

APPROBATION DE L'EMBAUCHE D'EMPLOYÉS AUXILIAIRES POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET LE SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Il est proposé par la conseillère Feigenbaum, appuyé par le conseiller Gonshor et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le conseil municipal approuve l'embauche des employés auxiliaires suivants pour le Service des travaux publics :

James Plotkin
Pierre-Yves Clairoux
René Rémillard
Arie Assouline
Lorenzo Agostinelli
Régent Bélanger
Justin Tremblay
Mark Titleman
Jason Martin
David Dudkiewicz
Patrick Boutin

- QUE ces employés auxiliaires pourront être affectés à des fonctions selon les besoins de la Ville. Ces embauches sont faites en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le S.C.F.P. section locale 301 et la Ville de Hampstead;

- QUE le conseil municipal approuve l'embauche des employés auxiliaires suivants pour le Service de la sécurité publique :

Judah Schapp
Francis Manila

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- QUE ces employés auxiliaires sont affectés à la fonction d'agent de sécurité publique, selon les besoins de la Ville, pour une durée approximative de quatre (4) mois. Ces embauches sont faites en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le S.C.F.P. section locale 429 et la Ville de Hampstead.

Adoptée

2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS

M. D. Stern

- Demande des informations relativement au contrat de marquage de la chaussée.

2008-107

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, il est proposé par la conseillère Feigenbaum et résolu à l'unanimité de clore la séance.

Adoptée

VETO DU MAIRE SUR LA RÉOLUTION N^O 2008-102

Suivant les dispositions de l'article 53 (2) de la *Loi sur les cites et villes*, je, soussigné, William Steinberg, maire de la Ville de Hampstead, refuse d'approuver la résolution n^o 2008-102, intitulée : « Contrat pour le traçage de marques sur la chaussée – année 2008 ».

Hampstead, le 8 mai 2008

(s) W. Steinberg

Dr William Steinberg, maire

Dr William Steinberg, maire

Me Chantal Bergeron, greffière